Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'Etat le 19 juin 2014

#### CONSEIL DE PARIS

### **Conseil Municipal**

# Extrait du registre des délibérations

-----

# Séance des 16 et 17 juin 2014

**2014 DDEEES 1066** Subventions à cinq associations étudiantes (L'Histoire par la vidéo, Paris 6 Langue des Signes, Académie de musique des grandes écoles et universités, BioDocs, Coexister) pour soutenir leurs projets.

# **Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.**

-----

# Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à cinq associations étudiantes pour soutenir leurs projets ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 2e commission,

#### Délibère:

- Article 1 : Une subvention de 2.000 euros est accordée à l'association « L'Histoire par la vidéo » (SIMPA 94561 / 2014\_04958) dont le siège social est au 3 rue du Lieutenant Chauré 75020 Paris ;
- Article 2 : Une subvention de 1.500 euros est accordée à l'association « Paris 6 Langue des Signes » (SIMPA 45905 / 2014\_04588), dont le siège social est au 27 rue de Chaligny 75012 Paris ;
- Article 3 : Une subvention de 1.000 euros est accordée à l'association « Académie de musique des grandes écoles et universités » (SIMPA 1186 / 2014\_04245), dont le siège social est au 17 rue de la Tour 75116 Paris ;

Article 4 : Une subvention de 1.000 euros est accordée à l'association « BioDocs » (SIMPA 25641 / 2014\_04954), dont le siège social est à la Maison des initiatives étudiantes, 50 rue des Tournelles 75003 Paris ;

Article 5 : Une subvention de 1.000 euros est accordée à l' « Association Coexister » (SIMPA 17495 / 2014\_06385), dont le siège social est au 104 rue de Vaugirard 75006 Paris ;

Article 6 : La dépense correspondante (6.500 euros) sera imputée à la rubrique 23, chapitre 65, nature 6574, ligne VF55009 du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.